

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Connectez-vous dès maintenant sur :
visale.fr



L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

⁽¹⁾Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges pour un logement du parc privé.

⁽²⁾En cas de dégradations imputables au locataire, les frais de remise en état du logement sont couverts, jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie (sauf pour le bail mobilité).

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement 

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232

Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services_AL @Visale_fr

**Locataire
Bailleur**

Besoin d'une
**garantie locative
sécurisée ?**



**Ayez le réflexe
Action Logement !**

DEP-VISALE-GENÉRIQUE - Janvier 2023
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

BAILLEUR

VISALE, LA GARANTIE QUI SÉCURISE VOS REVENUS LOCATIFS.....



UNE GARANTIE COMPLÈTE SUR TOUTE LA DURÉE DU BAIL

Visale prend en charge gratuitement :

- Les impayés de loyers, charges comprises, pendant toute la durée du bail⁽¹⁾
- Les dégradations locatives⁽²⁾



DES DOSSIERS LOCATAIRES SOLIDES

La certification du dossier du locataire par Action Logement vous rassure sur l'éligibilité et la solvabilité du candidat. Un gage de tranquillité !



UN REMBOURSEMENT RAPIDE DES IMPAYÉS

En cas de déclaration d'impayés, votre dossier, s'il est complet, sera traité en 15 jours. Action Logement mène et prend à sa charge la totalité des actions de recouvrement auprès du locataire, jusqu'à la résiliation de bail, si nécessaire.



SIMPLE ET 100 % DÉMATÉRIALISÉ

Souscrivez votre contrat de cautionnement en quelques clics, sans justificatifs ni délais d'attente. Suivez toutes vos démarches en ligne, de la souscription à la déclaration d'impayés.

LOCATAIRE

VISALE, LA GARANTIE QUI FACILITE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT.....



UNE GARANTIE 100 % GRATUITE ET DIGITALE



Bénéficiez d'une garantie en cas de loyers impayés. Action Logement prend le relais pour indemniser le propriétaire et vous accompagne pour vous aider à rembourser votre dette.

UNE CAUTION 100 % FIABLE

Plus besoin de demander à votre famille ou vos amis de se porter garant pour vous.



UN ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ

En joignant votre Visa Visale certifié à votre dossier, vous apportez la preuve d'une candidature solide. Un gage de tranquillité pour vous et le propriétaire.



VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À VISALE SI...

- Vous avez entre 18 et 30 ans inclus quelle que soit votre situation
- Vous êtes salarié(e) de plus de 30 ans, muté(e) ou nouvellement embauché(e) ou avec des revenus ne dépassant pas 1 500 € nets/mois.



Faites le test sur visale.fr

3 ÉTAPES POUR ACTIVER VOTRE GARANTIE



1 Créez votre espace personnel sur visale.fr.



2 Saisissez le nom du locataire et son numéro du visa certifié.



3 Obtenez votre contrat de cautionnement sans avoir besoin de fournir de pièces justificatives. Il est disponible immédiatement.

Vous pouvez signer le bail avec le locataire !

3 ÉTAPES POUR OBTENIR VOTRE GARANT



1 Connectez-vous sur visale.fr pour effectuer la demande.



2 Une fois le Visa certifié, remettez-le au propriétaire.



3 Le propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir le contrat de cautionnement

Vous pouvez signer le bail avec le propriétaire !